



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Interdiction des Frères Musulmans

Question écrite n° 5834

Texte de la question

M. Bryan Masson attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la menace que représente l'idéologie des Frères Musulmans sur la cohésion nationale et la sécurité des concitoyens. De nombreuses sources, y compris des rapports parlementaires et des services de renseignement, ont mis en évidence l'influence grandissante de cette organisation sur le territoire national, notamment à travers des associations, des lieux de culte et des structures éducatives qui diffusent une vision radicale de l'islam incompatible avec les principes républicains. Cette mouvance, sous couvert de respectabilité, œuvre à l'implantation progressive et grandissante d'un séparatisme idéologique menaçant les valeurs de laïcité, d'égalité hommes-femmes, mais également de liberté d'expression. À plusieurs reprises, Marine Le Pen a alerté sur la dangerosité des Frères Musulmans et sur la nécessité d'une réponse ferme de l'État face à cette stratégie d'entrisme. À ce titre, plusieurs pays, comme l'Autriche et l'Égypte, ont classé cette organisation comme mouvement extrémiste et ont été jusqu'à l'interdire. L'influence des Frères Musulmans ne peut être minimisée. M. le député s'inquiète dès lors, au sein de sa circonscription, à Cagnes-sur-Mer, de potentiels liens entre les Frères Musulmans et une association portant le projet d'une future mosquée, dont l'origine du financement demeure une source de préoccupations de la part des riverains mais aussi des fidèles. Dès lors, il lui demande si le Gouvernement entend prendre les mesures nécessaires afin d'endiguer cet entrisme religieux représenté par les Frères Musulmans. Aussi, il souhaite connaître sa position quant à la nécessité d'interdire ce mouvement extrémiste.

Données clés

Auteur : [M. Bryan Masson](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (6^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5834

Rubrique : Religions et cultes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2025](#), page 2400